

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

6^e ANNÉE

JANVIER - MARS 1937

N° 1

RÉSUMÉ DES ARTICLES

Y A-T-IL ABONDANCE D'OR?

Par X. Zolotas

Selon les prévisions du Comité de l'or de la S. d. N. faites en 1930, la diminution relative de la production mondiale de l'or devait s'accroître progressivement. Ces prévisions furent complètement démenties par les faits. Non seulement la production mondiale a augmenté mais elle a atteint en 1936 le chiffre considérable de 3777 millions de francs suisses-or, sans compter l'offre d'or provenant de la liquidation des stocks orientaux. On peut constater d'ailleurs malgré la tendance des prix à se relever en 1935 que le niveau mené sur la base or reste encore très inférieur au minimum qui ait jamais été atteint entre les années 1800 à 1930. Si le prix actuel de l'or exprimé en livres sterlings et le cours actuel du dollar par rapport à l'or restent approximativement stables il est à craindre que la hausse des prix des marchandises se poursuivra sur les marchés mondiaux.

Ces considérations ont amené déjà les divers Gouvernements, surtout ceux d'Angleterre et des États-Unis, à une politique de stérilisation du métal jaune par l'intermédiaire des Fonds d'égalisation de change

On ne peut encore se prononcer sur les résultats de cette politique. Mais le fait est certain, qu'au prochain rétablissement de l'étalon-or, cette surproduction mondiale doit être prise sérieusement en considération, si l'on veut éviter de nouveaux troubles d'origine monétaire sur les marchés internationaux.

LES THÉORIES DE L'INCIDENCE DANS LES IMPÔTS INDIRECTS

Par Angélos Angélopoulos

Après avoir donné une brève définition de l'incidence et de ses diverses phases, l'auteur conclut que le législateur ne peut déterminer *à priori* ni la source de l'impôt, ni les personnes qui en assumeront définitivement la charge. Celui-ci ne peut formuler que des desiderata, dont la réalisation dépend de la nature de chaque impôt et d'autres facteurs.

L'auteur trace ensuite une esquisse du développement historique de la doctrine de l'incidence, principalement en ce qui concerne les impôts indirects. Il passe en revue les théories déjà émises en cette matière et il examine d'abord les idées développées au sujet de l'incidence pendant la période qui précède les Physiocrates. Il trouve que les discussions des auteurs qui se sont occupés, pendant cette période, de la répercussion et de l'incidence de l'impôt, tels que *Mun*, *Petty*, *Fouquier*, etc. prouvent le manque d'une théorie économique solide, sans laquelle on ne peut arriver à fonder une théorie définitive.

Puis l'auteur s'attache aux points de vue soutenus par *Quesnay* et *Turgot*. Il établit une comparaison entre ceux-ci et les idées de *Smith* et de *Ricardo*, dont il critique les théories et émet l'opinion que la doctrine de l'incidence, telle qu'elle fut formulée par les fondateurs de l'École Classique ne répond pas à la réalité ne se reposant que sur des théories dénuées de toute base solide.

Il passe ensuite à l'analyse de la théorie «de la diffusion égale» exposée, surtout, par *Verri* et *Canard*. Il met en lumière ses mérites ainsi que ses faiblesses. Il lui reproche surtout d'avoir fait une généralisation indue des possibilités d'incidence et d'avoir à tort prétendu que tout impôt se répercute. A cette théorie optimiste de la diffusion il oppose la théorie dite pessimiste exposée par *Proudhon*.

La théorie de capitalisation ou de l'amortissement, soutenue d'abord par *Grain* et les théories modernes exposées par *Cournot*, *Pantaléoni*, *Walras*, *Kunt*, *Wicksell*, *Böhm Bawerk*, *Graziani*, *Edgeworth* et *Marshall* occupent l'auteur dans la suite de son étude. Il termine ce rapide aperçu en concluant que le problème

de l'incidence de l'impôt n'est pas régi par des règles constantes et que l'on ne peut établir que des tendances et des directives générales, qui dépendant de certains facteurs concernant, soit l'impôt même, soit ses raisons économiques. Par conséquent on ne peut se décider à *priori* sur la possibilité de l'incidence, même dans les cas des impôts indirects, ou celle-ci est voulue par le législateur. Toutefois, ajoute l'auteur, les impôts pèsent sur la consommation et ils entraînent la hausse du niveau général des prix. Quant à la question de l'influence de l'incidence sur la formation des prix l'auteur se réserve de la traiter dans une étude spéciale.

REMARQUES SUR LES THÉORIES MONÉTAIRES DES FLUCTUATIONS ÉCONOMIQUES

Par J. Pintos

L'explication monétaire des fluctuations économiques, a gagné du terrain, pendant ces années qui suivirent une des plus violentes crises que l'histoire économique ait connu. Ceci provient du fait, que les symptômes monétaires sont les plus aisément enregistrés et par conséquent les premiers qui attirent l'attention sur des changements survenus dans l'activité économique du monde ou de certains pays.

On doit remarquer en plus que la théorie monétaire des crises, a servi comme base à toute une série d'expérimentations en politique économique, dont les résultats ne permettent pas encore de tirer des conclusions formellement affirmatives à ce sujet.

Il serait donc utile de remarquer que le lien, constaté par la théorie monétaire, unissant les changements monétaires et le niveau général des prix, n'est pas si étroit qu'il en est généralement admis. Les récentes recherches statistiques ont prouvé, qu'il n'y a que certaines catégories de prix vraiment sensibles à des changements de la quantité de la monnaie ou de sa vitesse de circulation. Il ne s'agit donc plus d'une réaction uniforme, qui aurait lieu par l'intermédiaire du niveau général des prix—fiction dont l'emploi est de plus en plus restreint en théorie

économique—mais des changements irréguliers de certains prix de sensibilité spéciale aux variations monétaires.

L'importance de cette constatation, pour la théorie et la politique monétaire est capitale.

On doit ensuite remarquer que le principal organe de politique monétaire, le taux d'escompte n'a pas toujours fonctionné selon les principes de la théorie monétaire et surtout de Wicksell, qui s'est tout particulièrement occupé de la question.

De ce qui précède, on doit conclure que les causes premières des fluctuations économiques ne doivent point être attribuées aux facteurs monétaires et qu'en conséquence une politique ayant comme objectif la régularisation du rythme de l'évolution économique ne doit point s'attacher exclusivement à l'aspect monétaire du problème.

Néanmoins, il doit être reconnu, que les changements de la quantité et de la vitesse de la circulation de la monnaie jouent souvent un rôle important d'*amplificateurs* du rythme de l'activité économique, et qu'en conséquence on ne doit point, comme tels, les négliger.

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

6^e ANNÉE

· AVRIL - JUIN 1937

N° 2

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LES CAUSES DE LA DÉCADENCE ÉCONOMIQUE DE L'EMPIRE BYZANTIN

Par Alexandre Diomède

Après six siècles d'épanouissement économique et de floraison commerciale, Byzance vit à partir du 12^e siècle sa situation s'affaiblir et la domination commerciale et maritime passer aux mains de l'Italie. Les raisons de cette décheance sont nombreuses et l'auteur s'efforce de les mettre en lumière dans l'étude ci-dessus, en donnant d'abord une image succincte de la structure économique de Byzance.

Après la mise en contact de l'Occident avec la civilisation orientale par suite des Croisades, le niveau de vie s'éleva chez les peuples occidentaux et ceux-ci commencèrent à user des produits inconnus jusqu'alors. C'est ainsi qu'un nouveau et immense marché s'ouvrit, que le commerce manifesta un accroissement considérable, que la navigation progressa et que des nouvelles manufactures furent fondées.

Le résultat de ce mouvement intense fut que l'économie perdit son caractère initial, elle prit une forme synthétique et que le commerce devenu complexe exigeait dorénavant une plus grande quantité de capitaux.

Diverses villes de l'Italie, telles que Gènes, Pise et Venise, ne manquèrent pas de se conformer aux nouvelles conditions économiques et aux besoins nouvellement apparus. C'est pour-

quoi elles développèrent l'institution du crédit, notamment du crédit commercial et qu'elles établirent peu à peu un nouveau droit coutumier, régissant les opérations commerciales, exempt des formalités des droits Romain et Byzantin. Elles créèrent aussi des institutions utiles aux échanges, telles que le crédit mobilier et la coopérative commerciale.

Contrairement à l'Italie Byzance resta statique et attaché aux traditions anciennes. Indifférents à la renaissance économique qui se faisait autour d'eux, les Byzantins ne voulurent pas tenir compte de cette évolution et de s'y adapter. Ils refusèrent absolument de reviser leur droit, n'arrivèrent pas à comprendre quelle était la valeur économique du crédit, et il ne développèrent l'institution de la sûreté sur les biens, ainsi que le firent leurs voisins Italiens.

La conséquence qui en découla fut que le commerce byzantin, ainsi que toutes les autres branches de la production, commencèrent à s'affaiblir. L'économie du pays perdit ainsi son équilibre et devint passive en déclanchant la dépréciation graduelle de la monnaie byzantine.

A cette cause principale de la décadence de Byzance l'auteur rattache toute une série des causes secondaires : telles le détournement des fonds disponibles des emplois productifs, en raison de la législation existante qui ne leur inspirait aucune confiance, et leur blocage en propriétés foncières ; la suprématie de la grande propriété foncière et la presque disparition à la longue des petits agriculteurs autonomes ; la paralysie de l'activité économique du pays du fait de l'inflexibilité et de la lenteur de la procédure du droit Byzantin ; la concession à diverses villes italiennes et espagnoles, contre la promesse de secours militaire, d'immunités diverses, de privilèges commerciaux considérables et du droit d'établissement sur le territoire byzantin, qui ont pour résultat d'épuiser davantage l'économie privée du pays et de tarir les sources des finances publiques.

C'est ainsi que s'est produite peu à peu la décadence économique de l'Empire Byzantin et le déplacement des activités commerciale, maritime et économique en général vers les villes italiennes, devenues dorénavant les grands commerçants et navigateurs de la Méditerranée.

PROSPÉRITÉ SOCIALE ET OFFRE DE CAPITAUX

Par M. Carl Snyder

M. Carl Snyder dans son étude traite de l'influence de l'offre des capitaux sur la prospérité sociale. S'appuyant sur d'excellentes données statistiques du dernier siècle de l'économie américaine, il constate un parallélisme étroit entre l'offre des capitaux, la production industrielle et la revenu national. Ce parallélisme se manifeste durant les longues périodes de la prospérité américaine et continue d'une façon constante pendant aussi les cinq dernières années de la récente dépression. Il est ainsi prouvé que les grands investissements de capitaux sont suivis d'une augmentation du volume global du commerce et de la production, des hauts salaires et partant d'un haut degré de prospérité. Des calculs statistiques de M. Snyder se dégagent aussi la conclusion importante, que ces gros investissements sont dûs non pas, ainsi qu'on est généralement porté à croire, à l'épargne populaire mais à une infime minorité, de 1 % à peine, de la population. C'est elle qui risque ses capitaux à des placements en actions des grandes industries, qui rapportent des bénéfices et forment l'épargne.

REVUE

DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

6^e ANNÉE

JUILLET - SEPTEMBRE 1937

N° 3

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION EN GRÈCE VU A LA LUMIÈRE DES MÉTHODES RECENTES

Par E. Averof

L'auteur dans son remarquable exposé nous a développé les anciennes et nouvelles méthodes d'investigation du mouvement de la population. Il nous a tracé les avantages et inconvénients de ces moyens de recherches scientifiques et a donné ses préférences à juste titre aux méthodes actuelles. Il s'est basé sur ces nouvelles conceptions pour entreprendre une étude minutieuse et complète des différents problèmes que présente la question démographique en Grèce. Il a développé d'une manière positive la question de la mortalité en Grèce en rapport avec celle de la natalité. Le résultat de ses recherches nous démontre que la supériorité actuelle des naissances sur les décès a tendance à dénoître puisque le nombre des décès tend à augmenter et rien ne nous permet de prévoir l'accroissement des naissances. En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation de la population en Grèce celui-ci est de 7.66 ‰ ou bien 0.76 ‰ par an.

Pour conclure l'auteur fait remarquer que chacun suivant l'opinion qu'il se fait sur les possibilités d'accroissement de la production et du bien être qui s'en suit, se montre partisan de l'augmentation ou de la diminution de la population dans un pays donné. Si l'on admet a priori que les moyens de production sont extensibles à outrance, l'accroissement éventuel de la population loin de restreindre le niveau de vie actuel sera un facteur d'évolution vers un niveau de vie plus élevé.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE SACRÉE

Par M. Th. Tsatsos

Les «sanctuaires» de l'antiquité grecque sont envisagés en tant qu'institutions économiques indépendantes. L'économie sacrée forme un des aspects de la vie publique des anciens dont l'étude éclaire plusieurs points de l'organisation économique générale du monde antique.

L'importance politique des sanctuaires, les causes morales, confessionnelles et pratiques de leur constitution sont examinés dans deux paragraphes distinctes. Les différents modes ainsi que les causes de leur fondation y sont aussi séparément examinés. Suit l'étude détaillée des ressources et des dépenses, aussi bien ordinaires qu'extraordinaires, des sanctuaires.

REVUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

6^e ANNÉE

OCTOBRE - DÉCEMBRE 1937

N° 4

RÉSUMÉ DES ARTICLES

LES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALE MODERNE ET LA LÉGISLATION HELLÉNIQUE

Par Grég. Cassimatis

La question sociale peut être ramenée aujourd'hui à deux problèmes essentiels, l'un concernant les conflits entre le capital et le travail et l'autre relatif à l'organisation des classes sociales en tant que facteurs de l'équilibre économique et sociale dans la société contemporaine.

Dans l'article dont nous donnons le résumé, l'auteur, professeur à l'Université de Salonique, ancien Sous-secrétaire d'État au Travail, examine succinctement ces deux problèmes au point de vue politico-social général et insiste particulièrement sur la position prise envers elles par la législation hellénique.

Au point de vue théorique, il se prononce clairement pour l'économie dirigée, rendue nécessaire par l'évolution économique et sociale du XIX^e et du XX^e siècles et rejette les deux extrêmes, le libéralisme et l'autarcie, dont le premier est dépassé par les événements et la deuxième mène à des difficultés insurmontables, comme il est démontré par l'application de ce système dans les pays totalitaires.

Quant à la législation hellénique, il est constaté que les récentes lois de paix sociale, comme la loi du 16/21 Novembre 1935 sur les conventions collectives et la loi du 16/20 Novembre sur l'arbitrage obligatoire dans les conflits collectifs du travail, s'inspirent justement de cette ligne générale de l'économie dirigée, permettant à l'État de régler et d'arbitrer le marché du travail, mais tout en tenant compte de la volonté des intéressés. Même certaines dispositions de ces deux lois, comme celle permettant à l'État d'étendre l'application d'une convention collective pour des personnes qui n'en faisaient pas partie au commencement et

le principe de l'arbitrage obligatoire ont été élaborées en Grèce avant leur adoption en France. L'auteur insiste particulièrement sur la nécessité de la formation d'un état d'esprit de collaboration entre les classes sociales qui seul peut rendre efficaces les dispositions de toute loi poursuivant la paix sociale.

Après avoir examiné en détail d'autres institutions comme celle des assurances sociales et constaté plusieurs graves lacunes de la législation hellénique, l'auteur analyse la question de l'organisation des classes sociales et se basant sur le même principe de l'économie dirigée, il se prononce pour l'institution du syndicat obligatoire, mais libre, en ce sens que tous les membres de chaque profession devraient faire partie des syndicats uniques, un pour les patrons et un pour les ouvriers, qui seraient dirigés librement par des représentants relevant seulement du choix de leurs membres.

Cette idée du syndicat obligatoire soutenue déjà plusieurs fois par lui, l'auteur se propose d'examiner d'une façon approfondie dans une étude ultérieure.

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES GOUVERNEMENTALES DIRECTES DANS LE DOMAINE DES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Par D. J. Delivanis

Les mesures gouvernementales directes dans la sphère des relations économiques internationales agissent indépendamment des réactions du mécanisme des prix, et constituent une manifestation de l'économie dirigée.

Dans le présent exposé l'auteur recherche leurs répercussions primo sur les conditions générales des relations économiques internationales et secundo sur les résultats de ces dernières. Il parvient à la conclusion que l'étendue, l'intensité, l'élasticité et la durée des relations économiques internationales sont réduites par l'action des mesures gouvernementales directes. D'autre part il croit que la distribution internationale du travail, la tendance à l'assimilation internationale de la vie économique et le développement des revenus nationaux souffrent de l'application des mesures gouvernementales directes sans pouvoir prévoir leur abolition prochaine à cause de certains facteurs politiques et psychologiques qui s'y opposent.